

APPRENTI JARDINIER H/F

Date limite de candidature : 15-05-2024

Présentation de la direction et définition du poste

Qui nous sommes ?

La Ville de Cannes (Alpes-Maritimes) surclassée 150 000 - 400 000 habitants, est membre de la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins. Située à l'Ouest du Département sur la Côte d'Azur, la Ville est une station balnéaire mondialement connue pour son festival du film, son port de plaisance, sa croisette bordée de palaces. Bordée par le massif de l'Esterel et la méditerranée, elle offre un environnement exceptionnel. La ville détient de nombreux prix et labels : Ville éco-propre, développement durable, handiplage, Ville fleurie, Pavillon bleu.... Son Palais des Festivals et des Congrès vient d'obtenir le Label Sécurité Sanitaire et le Label Ecovid, certification sanitaire pour les structures d'accueil du public.

Vous cherchez à démarrer votre carrière professionnelle du bon pied ? Découvrez nos offres d'emploi d'apprentissage et faites le premier pas vers un avenir prometteur.

La Ville de Cannes recherche pour sa direction des Espaces Verts un apprenti jardinier H/F dont les missions principales sont les suivantes :

- Participe aux travaux de création, d'aménagement et d'entretien des espaces verts, parc et jardins à l'aide d'outils manuels et d'engins mécaniques
- Entretien courant des espaces verts et notamment tonte, binage, bêchage, arrosage, débroussaillage, taille, etc...
- Confection et plantation de massifs floraux
- Nettoyage et entretien du matériel agricole et horticole
- Contrôle visuel des aires de jeux
- Participation aux travaux des autres secteurs de la direction, de la production, des décorations florales ou de l'arrosage

Profil et compétences recherchés

- Vous préparez un BAC professionnel en aménagements paysagers en alternance
- Permis de conduire B (idéalement)
- Rigueur, organisation
- Discrétion, intégrité
- Avoir un sens prononcé du travail en équipe, une attitude positive, esprit d'équipe
- Qualité relationnelles

Conditions de travail et environnement

Contrat : Contrat d'apprentissage à pourvoir dès septembre 2024

Temps de travail : 35h par semaine. Horaires matinaux avec variations saisonnières

Lieu de travail : Territoire de la commune de Cannes

Rémunération : Pourcentage du Smic (Salaire minimum interprofessionnel de croissance) qui varie en fonction de l'âge et de la progression dans le cycle de formation

Avantages : 25 CP + 5 jours de congés exceptionnels pour révision de vos examens

Prise en charge des transports en commun jusqu'à 60% maximum

Informations complémentaires:

- Travail en extérieur à pied ou motorisé par tous les temps (pluie, vent, chaleur, neige)
- Exigences de sécurité à respecter, port des E.P.I., etc...
- Travail dans des positions pénibles (courbées, agenouillées...)
- Utilisation de matériels agricoles (motoculteur, débroussailleuse, tondeuse)
- Port des vêtements professionnels Ville de Cannes et des équipements de protection individuelle adaptés
- Environnement parfois bruyant
- Travail sous circulation